Dossier n°8954

Département du DOUBS

COMMUNE DE VILLERS LE LAC

Section : AE

" 1, la croix blanche "

Echange entre la commune et la copropriété "la croix blanche"

PLAN DE PROJET D'ECHANGE

Document provisoire dans l'attente des nouveaux numéros de parcelles cadastrales

Document provisoire avant Accord et bornage définitif

Plan Topographique sans Bornage - Limites non garanties

Principe de division						
propriétaire actuel	attribution	au cadastre			au plan	
		section	n° (*)	contenance	teinte périmètre	superficie réelle
La commune de VILLERS LE LAC	Copropriété "la croix blanche"	AE	n°	0a56 0a44		
Copropriété "la croix blanche"	La commune de VILLERS LE LAC	AE	n°	0a24		

(*) nouvelle numérotation issue du document d'arpentage n° en date du

Plan topographique sans bornage Les limites ne sont pas garanties

Rue du Soleil Couchant

Rue Croix Blanche

n°228

n°230

n°245

n°233

n°270

n°246

n°247

n°248

B

G3

G4

G5

G2

G1

A

44 m²

24 m²

ECHELLE :

0 2 4 6 8 10m

Nota :

Les limites cadastrales portées au présent plan résultent de l'application du plan cadastral et comportent les imprécisions propres aux documents cadastraux. Elles sont purement indicatives et ne sauraient constituer des limites de propriété. Le présent plan est établi sans reconnaissance des servitudes, usages, vues, passages ou autres droits éventuels.

Date	Intervention	Observation
2019	Levés	Dossier 8641
17/04/2020	Levé topographique	

Système planimétrique : RGF 93, projection CC47 rattaché par GNSS avec le réseau Orphéon le 26/02/2019

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

Ce présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc,...), ainsi qu'aux usages apparents.

La contenance cadastrale exprimée en ares et centiares est issue d'une détermination graphique à partir du plan cadastral. Elle n'est donc pas garantie et ne correspond pas à une surface réelle mais à une contenance fiscale.

Les superficies avant bornage ne sont pas garanties

Fichier n°8954
M. C. BETTINELLI-GRAPPE Géomètre-Expert
14, Rue des Moulinots
25500 - MORTEAU
Tel : 03.81.67.00.72
Mail : cabinet@gemorteau.fr

GÉOMETRE-EXPERT

EXPERTISES • CONSEILS • GARANTIES

Echelle 1/250

Légende

Etat des lieux

Eléments Fonciers

limite de propriété

division envisagée

Elément ancien

borne polygonale

n°12 numéro d'ordre

852 m² indication surface projet avant accord et bornage